



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Ensemble pour donner le meilleur à nos jeunes

- Le versement de la taxe d'apprentissage est un acte fort des chefs d'entreprises. Gage de confiance et de soutien, il nous permet d'adapter nos formations à un monde en perpétuelle évolution.
- Verser votre taxe d'apprentissage à **l'IUT de Marne-la-Vallée**, c'est investir dans un enseignement universitaire de qualité, des formations professionnalisantes adaptées aux besoins des entreprises.

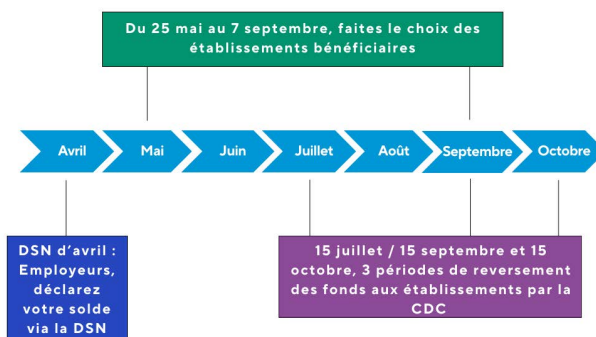
COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IUT DE MARNE-LA-VALLÉE ?

Avril 2023 :

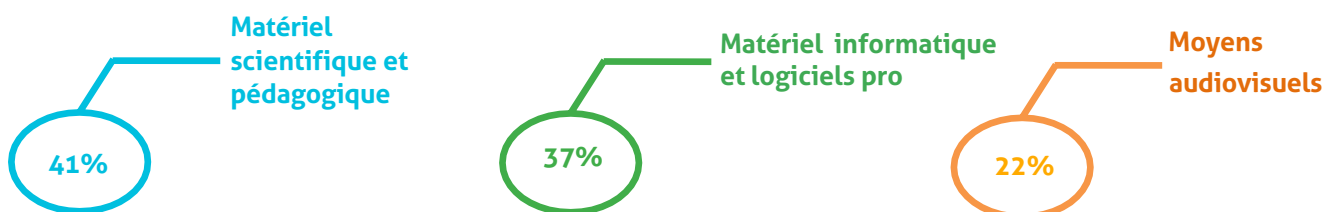
- Déclaration de vos éléments comptables lors de la déclaration sociale nominative (DSN)

Mai 2023 :

- Le 5 ou le 15 mai, le prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSAFF
- **Du 25 mai au 7 septembre** : choix de votre établissement bénéficiaire
 1. Connectez-vous sur la plateforme SOLTéA (munissez-vous de vos identifiants NetEntreprises)
 2. Sélectionnez **l'IUT de Marne-la-Vallée - Code UAI : 0772432A**
 3. Complétez votre contribution en pourcentage
 4. Informez-nous de votre contribution : taxe.apprentissage.iut@univ-eiffel.fr



COMMENT UTILISONS NOUS LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



La taxe d'apprentissage est utilisée exclusivement pour permettre à nos étudiants d'améliorer leurs conditions d'études et leur employabilité, grâce à des équipements de pointe correspondant aux usages des professionnels.

QUELQUES EXEMPLES DE NOS INVESTISSEMENTS



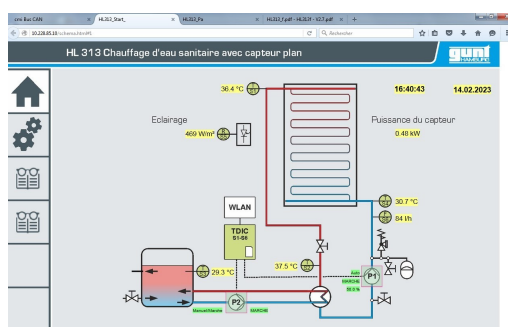
**Achat de matériel Vidéo
(4 exemplaires de chaque)**



**Financement d'une salle de tournage
avec fond vert pour incrustation vidéo**



Financement d'une salle de coworking, sur deux étages, destinée au travail en mode projet



**Financement d'un panneau solaire thermique avec système
d'éclairage artificiel et interface logicielle**



Salle de réalité virtuelle

POURQUOI SOUTENIR L'IUT DE MARNE-LA-VALLÉE

- Un enseignement **universitaire** et **professionnalisant** reconnu et plébiscité par les entreprises,
- Des modes pédagogiques **diversifiés** (travail en petits groupes, projets tutorés, stages en entreprises, intervenants extérieurs...), avec une approche métiers,
- Une **sélection** initiale pertinente, un faible taux d'abandon des études et d'échec au diplôme, des débouchés quasiment assurés,
- Une volonté constante d'être en phase avec la réalité et une culture de partenariat avec les entreprises.

L'IUT EN CHIFFRES

Plus de **2 000** étudiants

Dont : **35%** en apprentissage

10 % en Formation Continue

2 sites : Champs-sur-Marne et Meaux (77)

6 BUT (Bachelor Universitaire Technologique - BAC +3)

10 Licences Professionnelles (BAC +3)

2 Diplômes Universitaires (DU)

90% de taux de réussite

8 CFA partenaires

L'IUT de Marne-la-Vallée, établissement public de l'enseignement supérieur, forme vos futurs collaborateurs dans **14 domaines** d'activité.

- Assurance, Banque, Finance
- BTP - Bâtiment et Construction
- Commerce et distribution
- Communication
- Développement durable
- Design
- Energie et Génie Climatique
- Informatique
- Juridique
- Logistique
- Management et gestion
- Numérique
- Ressources humaines
- Réseaux & systèmes informatiques



ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

afnor
GROUPE


AG2R
LA MONDIALE

 **Alliantz**
INFINIMENT SOLAIRE


BOUYGUES
CONSTRUCTION

 **BNP PARIBAS**


DERICHEBOURG
énergie

 **EIFFAGE**


ERNST & YOUNG


FONCIA

Galeries Lafayette


DANONE

Jeff de Bruges

KUEHNE+NAGEL 


LA POSTE


McDonald's

 **NATIXIS**


Nestlé


orange™

PECHINEY 


Saunier Duval

SERVAIR 

SIEMENS


SOCIETE
GENERALE


SNCF

sodexo

 Université
Gustave
Eiffel


IUT
Marne-la-Vallée

TAXE D'APPRENTISSAGE

► Des questions ? Contactez Virginie DELUCE • Service Recettes
Tél. : 01 60 95 85 58 ou l'équipe taxe d'apprentissage
taxe.apprentissage.iut@univ-eiffel.fr

IUT de Marne-la-Vallée

Cité Descartes • 2, rue Albert Einstein • 77420 Champs-sur-Marne • Tél. : 01 60 95 85 85 • Fax : 01 60 95 85 55

<https://iut.univ-gustave-eiffel.fr>